



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

circulation urbaine

Question écrite n° 67192

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le coût important des embouteillages. Selon l'étude réalisée par Inrix, le trafic va être de plus en plus congestionné en France. En 2030, le coût lié aux bouchons atteindra 22 milliards d'euros. Aujourd'hui, la facture annuelle s'élève à 17 milliards d'euros. Le coût faramineux est dû à plusieurs facteurs, dont l'augmentation du parc automobile qui comptera 35 millions de véhicules en 2030 contre 30,8 millions aujourd'hui. La France devrait connaître la troisième plus forte hausse, derrière le Royaume-uni et les États-unis. Cette intensification du trafic aura de graves conséquences pour l'économie et l'environnement. Pour parvenir à ces chiffres très importants, l'étude indique avoir additionné les coûts directs (carburant gaspillé et temps perdu) et les coûts indirects liés aux dépenses supplémentaires pour se déplacer en cas de bouchons. Cette étude constitue un signal d'alarme devant la prochaine saturation des routiers. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin d'anticiper la saturation des axes routiers et les conséquences économiques qui en découleraient.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67192

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8756

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)